

## **Préinscription 2026-2027**

**À l'habilitation de l'architecte diplômé d'État**

**à la maîtrise d'œuvre en son nom propre HMONP**

**Dossier pour les candidates et candidats relevant de la procédure  
de validation des acquis**

En cas de recevabilité de ce dossier, la commission de validation des acquis et de l'expérience d'HMONP (prévue par les textes), statue sur les demandes de validation et peut dispenser, en fonction des parcours, la mise en situation professionnelle. La demande de validation des acquis est recevable qu'après trois années d'expériences professionnelles minimum au sein d'une ou de plusieurs structures d'accueil de maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine.

Nom :

Prénom :

### **01 – projet professionnel**

*Rédiger une lettre de motivation structurée, critique, réfléchie présentant votre parcours.*

*Joindre à ce document toutes les attestations du ou des employeurs, contrats, promesse d'embauche... ainsi qu'un curriculum vitae.*



### 03 – formations

Lister les formations ou les activités suivies en sus du diplôme d'État d'architecte ou équivalent.

années	lieux d'exercice	descriptif et fonctions exercées

### 04 – pièces complémentaires à joindre

- Copie du diplôme d'État d'architecte ou attestation provisoire ou diplôme étranger reconnu en France, et sa traduction officielle, pour intégrer directement la formation à l'HMONP.
- Portfolio
- Documents justifiant de toute activité professionnelle

Je soussigné.e :

Candidate et candidat à l'HMONP, certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à

Le

Signature

*N.B. L'autorisation d'inscription est délivrée sous réserve de la production des copies des attestations ou diplômes demandés. Aucune candidature ne pourra être examinée si le dossier réceptionné est incomplet ou hors délai.*